

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

En s'abonne:

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Juillet 1880.

Chronique générale.

Les dépenses occasionnées au ministère
de la guerre par la fête de la distribution des
drapeaux s'élèvent à 550,000 francs.

On lit dans le Français :

M. Rochefort a, paraît-il, reçu de vives
plaintes d'un grand nombre de ses amis de
province, attribuant au peu de zèle des fonc-
tionnaires la froideur avec laquelle a été cé-
lébrée dans la plupart des villes de province
la « fête nationale ». D'après le Messager de
Toulouse, voici la dépêche qu'un radical de
cette ville aurait adressée au chef de l'in-
transigeance :

Toulouse pas réalisé ses espérances.
Municipalité tiède. Plusieurs hauts
fonctionnaires sans lampions. — Epura-
tion insuffisante. — Avisez. »

Nous avons lu tous les comptes rendus
de la fête du 14 juillet, et nous en avons tiré
cette conclusion que la fête militaire a été
superbe, digne de la France et digne de l'ar-
mée.

Quant à la fête populaire, à la fête civile,
elle a été des plus médiocres. Pas d'enthousiasme,
pas même de vraie gaieté. Peu de monde
après la revue; chacun s'en était allé
finir la journée dans les environs de Paris,
loin du bruit, loin de la foule avinée, loin
des braillards, loin des pétards que les gamins
de la République jetaient dans la
figure des passants et dans les robes des
femmes — histoire de rire!

Tel est le bilan de la fête.

M. Gambetta n'est pas, paraît-il, content
de la journée du 14. Il ne l'aurait pas dissi-
mulé aux personnages politiques qui ont eu
l'honneur de l'approcher durant la séance
qui a suivi la fête.

Voici une nouvelle, dit le Gaulois, dont
nous n'avons pas besoin de faire ressortir
la gravité. Elle nous est attestée par un té-
moignage trop sérieux pour que nous hésitions
à la reproduire :

Le général Farre céderait le portefeuille
de la guerre à M. de Freycinet, qui garde-
rait, bien entendu, la présidence du conseil.
M. Gambetta trouverait, paraît-il, que le
général Farre n'est pas un instrument en-
core assez docile entre ses mains, et il vou-
drait avoir une créature encore plus dé-
vouée, s'il est possible, dans la personne de
son ancien collaborateur au gouvernement
de la défense nationale.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER.

Après la manifestation des Chambres de
commerce qui, à la presque unanimité, se
sont prononcées contre le rachat des che-
mins de fer, nous devons aujourd'hui en si-
gnaler une autre bien plus considérable,
celle du congrès des sociétés agricoles et vi-
nicoles représentées par 78 syndicats.

Dans sa dernière séance, le congrès a
adopté, à l'unanimité, la résolution sui-
vante :

« Le Congrès, se rangeant à l'avis expri-
mé par les Chambres de commerce, conformé-
ment, du reste, aux besoins et vœux des
populations, déclare qu'il n'y a pas lieu au
rachat. »

Copie de cette déclaration a été aussitôt
envoyée à M. le ministre des travaux pu-
blics.

On sait que M. de Freycinet, président du
conseil, tout en ayant sa résidence momen-
tanée au ministère, a conservé son apparte-
ment privé boulevard Haussmann, 132. On

remarqué que M. de Freycinet n'a rien fait,
le 14 juillet, pour décorer et illuminer les
balcons de son appartement particulier, où
il n'a été vu ni un drapeau ni un lampion.

Est-ce économie, est-ce insouciance ou
oubli de sa part? Nous laissons aux feuilles
révolutionnaires, qui crient contre les réac-
tionnaires pour n'avoir pas voulu, eux, à bon
droit, fêter l'odieux anniversaire de la prise
de la Bastille, le soin d'expliquer cette
étrange négligence de la part d'un ministre
républicain.

Ce qui ajoute à la curiosité du fait, c'est
qu'une bande de jeunes gens et de gamins,
parcourant le boulevard Haussmann, a
passé sous les fenêtres de M. de Freycinet
en criant: Des lampions! des lampions! Il n'a
manqué au tableau que de voir les frères et
amis briser les vitres. (Union.)

Nous lisons dans la Lanterne :

« Il nous revient un fait auquel nous ne
voulions pas croire, mais qui nous a été con-
firmé de telle sorte que le doute ne nous pa-
rait guère possible.

On sait que, pendant la distribution
des drapeaux, les officiers sans troupe oc-
cupaient à Longchamps la place marquée
D. Ils étaient placés, paraît-il, sous la sur-
veillance de la troisième brigade centrale, à
telles enseignes que le brigadier 2 de cette
brigade adressa aux officiers des injonctions
qui provoquèrent un certain étonnement
dans les rangs. « Que celui qui n'est pas
content vienne me le dire! » s'écria alors le
brigadier.

Nous serions curieux de savoir si l'at-
titude provocatrice de cet agent résulte des
instructions qu'il avait reçues. »

Placer des officiers sous la surveillance
de la police, pendant la « fête des dra-
peaux », est une idée aussi originale qu'in-
convenante.

Nous lisons dans le Gaulois :

« Après la revue, le général Farre, traver-

sant la place de la Concorde, à la tête de
son état-major, fut arrêté par une foule dé-
penaillée qui lui fit tout naturellement l'ova-
tion populaire à laquelle il a tous les droits.

Par un rapprochement d'idées qui ne
surprendra personne, les voyous qui criaient:
Vive Farre! crièrent aussi: Vive Flourens!
et, ce qui était plus grave, voulurent
obliger le ministre de la guerre à s'associer
à cette manifestation. Le général, qui cepen-
dant n'a pas l'habitude de résister aux som-
mations radicales, hésitait: la foule devint
alors presque menaçante.

« Criez avec nous: « Vive Flourens! »
hurlait-on aux oreilles du général, si bien
que le ministre, inquiet, décontenancé, se
tira d'affaire au moyen d'une transaction.

Il porta la main à son chapeau et salua
profondément les Vengeurs de la Com-
mune.

La foule applaudit cet hommage respec-
tueux à la mémoire du héros de Belleville,
et le général passa. »

Comme nous l'avons dit déjà, la fin de la
soirée du 14 juillet a été marquée par des
désordres à Nîmes. Des bandes d'artilleurs,
excités par des meneurs, se sont portés de-
vant l'immeuble des Pères Récollets, enclos
Rey, et ont proféré des menaces en dégal-
nant leurs sabres; ces artilleurs sont entrés
chez le sieur Rouget, tisseur de soie, en
brisant la porte et les fenêtres, dont une est
tombée sur un lit où dormait un enfant. Un
des manifestants s'est coupé le nez en agitant
son sabre.

Le cercle Saint-Roch a été saccagé: les
tableaux ont été lacérés à coups de sabre, et
les statues des saints ont été cassées. Dans
la rue Vierge, on ne compte pas moins de 39
fenêtres brisées par d'énormes pierres; un
métier à tisser a été fortement endommagé
par les projectiles. Les mutins ont été arrêtés
par la troupe.

Jeudi, vers deux heures du matin, plus
de cinq cents personnes étaient réunies de-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

On passait au salon. Ses amis l'entourèrent.
Dans la soirée, la petite vicomtesse de Vergly,
veuve de vingt ans, sans Malabar dans la toilette et
la physionomie, s'écria :

« Étouffe au salon. Si nous allions nous pro-
mener par ce magnifique temps?... Voyez mes yeux
au firmament, ils nous éclaireront. »

L'élément jeune des hôtes vota d'emblée la pro-
menade aux célestes flambeaux de la petite vi-
comtesse qui avait des étoiles bleues sous les longs
cils qui ombraient ses joues. Les douairières la
refusèrent à l'unanimité, trouvant l'air de la nuit
trop humide. On les laissa se débattre à leur bos-
ton dans les horreurs d'une grande misère et l'on
s'envola par les bois.

Renforcées d'une demi-douzaine de torches, les
beaux yeux de la vicomtesse firent florès. La pro-
menade se prolongea au-delà du parc. Nous n'é-
tions pas rentrées à une heure. La société traver-
sait les avenues qui séparent le jardin des pelouses.
Un ruisseau, grossi par les récentes pluies, barra
le chemin. C'était un jeu pour les hommes de

l'enjamber, pour les dames, embarrassées dans
les amples jupes à la mode, une grosse difficulté.
Mais les cavaliers, fils de preux chevaliers qui rem-
portaient d'assaut tourelles et châteaux-forts, sau-
tèrent et tendirent leurs gantelets d'acier — non
— de cheveau aux dames dont ils portaient les
couleurs. Un nuage rose, aérien, comme un essaim
de libellules, voltigea sur le ruisseau.

Je m'étais attardée à cueillir des fraises à Antoi-
nette. Lorsque nous arrivâmes au ruisseau, M. de
Savors le repassa, enleva la fillette, la déposa à
terre, revint à moi qui avisais l'endroit le plus
étroit pour m'élancer et me dit en me prenant la
main :

« Vous n'êtes ni assez grande, ni assez forte
pour franchir le ruisseau avec le simple appui
offert à ces dames, permettez donc — les quatre
cent huit ponts de Venise n'étant pas à ma disposi-
tion, que je vous élève celui-ci. »

Il mettait résolument sa botte dans l'eau, au
milieu du courant qui la frangea d'écume.

« Marchez hardiment, dit-il... ne craignez pas
d'appuyer... Un ami... un ancien ami vous sou-
tient. »

Et, m'attirant doucement, il m'obligea de poser
mon pied sur le sien et de gagner ainsi le bord
opposé.

« Vous êtes bon, murmurai-je, bon comme
autrefois... »

« Autrefois! vous vous souvenez d'autrefois. Con-
tre nos conventions, vous ne m'avez cependant pas
écrit que vous quittiez le Beuvlan (c'est Lucien qui
m'en a averti) et réclamé le portrait de Néréisse
que j'ai, que je garde. »

Je ne l'ai point osé, allais-je dire. Mais made-
moiselle de Savignan venait de lui reprendre le bras
pour rentrer au château ensemble.

Un en-cas attendait les promeneurs nocturnes.

Il était arrangé sur le buffet. Les hôtes prenaient
ce qu'ils voulaient ou se faisaient apporter le pla-
teau. Le valet, chargé de les présenter, servait les
dames près de moi, puis passait outre.

M. de Savors le remarqua.

« Servez donc mademoiselle, dit-il au valet. »

« Mademoiselle est l'institutrice, monsieur le
comte, je la servirai à son tour, quand j'aurai... »

« Le tour de mademoiselle est celui où vous
passez devant elle, reprit sévèrement M. de Savors :
désormais ne l'oubliez pas. »

Le valet, confus, m'avança le plateau. Le comte
prit un verre de vin et des gâteaux qu'il mit sur
mon assiette.

« Madame Hervé, dit-il à la dame de compagnie,
mademoiselle David est très-délicate, accoutumée
à recevoir de grands soins: il faut vous préoccuper
de sa santé et veiller à ce que rien ne lui manque.
Ne la laissez plus sortir le soir aussi légèrement
vêtue, la rosée tombait; elle a pénétré ses bottines.

d'étoffe; et, si vous ne lui faites prendre quelque
chose de chaud, elle peut attraper une fluxion de
poitrine... Quelle pièce occupe-t-elle ?

« La pièce de mademoiselle Duval, à côté de la
mienne. »

« Et cette pièce est au premier, au second...
donne sur le midi ? »

« Le premier et le second ne sont pas disponi-
bles, monsieur le comte; mademoiselle Hélène
occupe comme moi une des mansardes. »

« Madame Hervé, préparez mon appartement
pour mademoiselle David, je coucherai ce soir au
pavillon de chasse. »

XL

Tel maître, tel valet; j'ajoute tel entourage.
La sollicitude de M. de Savors influença la do-
mesticité et jusqu'à un certain point les hôtes de la
baronne.

L'office ne me traita plus en subalterne, le salon
avec le sans-gêne habituel aux privilégiés de la
fortune et de la naissance. Les femmes étaient
polies; les hommes respectueux. Je suspectais le
comte de la surveiller vis-à-vis de moi, car, dès
que ses amis m'approchaient, si j'étais isolée, il
quittait tout, se joignait à nous et leur donnait le
premier exemple de la déférence qu'il exigeait
qu'on me marquât.

Très-réservée dans mes relations, quelqu'avance

vant une maison portant le numéro 25 de la rue Royale. Or, voici ce qui se passait: le colonel du 434<sup>e</sup> de ligne, en compagnie d'un lieutenant du 444<sup>e</sup> de ligne, était assis devant une table du café Choppin.

Vint à passer un nommé Vincent, jeune homme de vingt ans, qui apostropha le colonel, lui demandant où il avait volé la croix de la Légion-d'Honneur qu'il avait à la poitrine.

Le colonel lui répondit qu'il avait gagné sa croix à Gravelotte en 1870. A cette réponse, le jeune radical insulta grossièrement le colonel.

Plus de quarante personnes s'élançèrent sur Vincent et le forcèrent à se mettre à genoux devant le colonel et à lui demander pardon.

A cette scène, toute la foule applaudit et porta en triomphe le colonel du 434<sup>e</sup>.

(Français.)

Comme l'Univers, la Gazette de France est assignée à comparaître aujourd'hui mardi 20 juillet, à l'audience de la 8<sup>e</sup> chambre, comme prévenue d'avoir en 1880, à Paris, contrevendu à l'article 22 du décret du 17 février 1852, en publiant, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation du ministre de l'intérieur, dans le numéro portant la date du 15 juillet, mis en vente, vendu et distribué, un dessin figurant à la 4<sup>e</sup> page.

Ce dessin représente les trophées hideux des vainqueurs de la Bastille: la tête du gouverneur de Launay, de Foulon et le cœur de Berthier.

On lit dans la Lanterne :

« Comment se fait-il que les secours promis aux indigents pour le 14 juillet, dans le onzième arrondissement, ne soient pas encore distribués à l'heure qu'il est ? »

« Il paraît que l'administrateur du bureau de bienfaisance de la mairie a jugé bon de filer à la campagne, pour s'y reposer sans doute des graves soucis que lui cause la République. »

Le gouvernement est décidé à ne pas appliquer les décrets, pendant les vacances parlementaires, aux congrégations religieuses non autorisées autres que les Jésuites. Le nonce apostolique en a reçu l'assurance verbale du ministre des affaires étrangères.

Pendant les vacances, un projet de loi sur les associations, dans lequel sera intercalé un article spécial pour les corporations religieuses, sera préparé par le gouvernement, et sera soumis aux Chambres au commencement de la prochaine session.

On connaît maintenant le motif de l'ajournement de l'exécution des décrets du 29 mars.

Après avoir consulté les préfets et les députés candidats aux conseils généraux, le ministère, pour ne point nuire par ses actes de violence au succès de ses candidats, a

romis au 1<sup>er</sup> septembre l'expulsion de toutes les congrégations non autorisées.

Ce n'est donc qu'un répit.

Le Mot d'Ordre publie le texte de l'allocution prononcée par le sieur Constans, ministre de l'intérieur, devant les délégués des vingt-quatre corporations socialistes envoyés place Beauvau, le 14 juillet :

« Je reconnais, a dit M. Constans, que le droit d'association doit être très-prospère aux corporations ouvrières, et je ferai tout ce qui dépend de moi pour que ce résultat ne se fasse pas trop attendre relativement aux travailleurs. Mais, a-t-il ajouté, nous sommes fermement résolus à nous opposer à ce qu'il soit accordé à ceux pour qui cette liberté serait un danger pour la société: JE VEUX PARLER DES CORPORATIONS RELIGIEUSES. »

La liberté pour tous, excepté pour ceux qui font le bien.

### Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux chefs de corps d'armée la circulaire suivante, au sujet de la remise des drapeaux et étendards aux troupes de province :

« Mon cher général, j'ai l'honneur de vous informer que la remise aux troupes de province des nouveaux drapeaux et étendards qui auront été reçus par les chefs de corps, le 14 juillet, aura lieu le 25 du même mois, afin de faire coïncider, en province, cette solennité militaire avec les fêtes organisées dans la plupart des villes par les municipalités.

« A cette occasion, des revues solennelles devront être passées dans toutes les garnisons de votre commandement, et une ration de vin sera distribuée le même jour à toutes les troupes stationnées sur le territoire de votre corps d'armée. »

A l'occasion de la solennité militaire du 14 juillet, le Président de la République a adressé la lettre suivante au général Farre, ministre de la guerre :

« Mon cher ministre, Je vous félicite de la parfaite ordonnance de la fête militaire du 14 juillet. J'ai admiré la belle tenue des troupes, la précision de leurs mouvements et leur attitude martiale. Je vous en exprime toute ma satisfaction. Recevez, mon cher ministre, l'assurance de ma haute considération. Signé : JULES GRÉVY. »

« Soldats, je suis content de vous », ont dit Jules Grévy et... Napoléon !

La Gazette militaire suisse annonce que toutes les troupes à pied de l'Allemagne vont être munies d'un fusil à magasin, dont le modèle est arrêté, et qui se distingue par sa simplicité, sa précision et sa portée. Pour ce fusil, qui porte 16 cartouches, le canon du fusil Mauser pourra être utilisé.

n'étaient pas contagieuses. Un jour elle la dissuadait de soigner une vieille servante de métairie, atteinte de la vérole noire. Mais Régina croisa son châle, noua les brides de son chapeau, passa au bras le pesant panier des provisions. Je lui demandai de m'emmener, puisque sa femme de chambre ne l'accompagnait pas et qu'il m'était égal d'attraper la petite vérole. Elle le voulut bien. Je me chargeai des paquets de vêtements confectionnés pour d'autres pauvres et nous nous mîmes en tournée.

On était en août. Une chaleur oppressante régnait et augmentait d'heure en heure. Des nuages d'un gris plombé glissaient de l'ouest au sud, masquant le soleil et s'avancant au-dessus des monts qu'ils menaçaient d'engloutir de leurs masses opaques et denses. Le ciel de plus en plus noir était sinistre. Un murmure sourd, signal précurseur des convulsions de la nature, traversa les airs alourdis et, rasant la terre qui trembla, se perdit dans l'espace.

A ce murmure succéda un silence absolu, silence de mort. Tout ce qui avait la vie le sentait. Les vaches aux champs mugirent le gardien pour qu'il les ramenât à la ferme, les brebis bêlèrent les agneaux. Les insectes se tapirent sous l'herbe, les chevreux se couchèrent dans les creux des bois, l'oiseau regagna son nid, le troupeau l'étable, le moissonneur la grange, l'homme son toit.

Le gouvernement allemand s'est, paraît-il, convaincu de l'utilité du fusil à répétition, malgré les inconvénients que peut présenter un tir trop précipité. Les dernières guerres ont prouvé, en effet, que l'avantage restait en définitive au belligérant qui tire le plus.

Nous empruntons la nouvelle suivante au Journal d'Athènes, du 9 :

« On annonce l'arrivée en Grèce de M. le général Bourbaki, qui sera chargé, dit-on, de la réorganisation de l'armée hellénique. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

L'Institution Saint-Louis vient d'ajouter deux nouveaux succès à ceux qu'elle remportait la semaine dernière. MM. Charles Beaurepaire et Ernest Vénard, élèves de cette maison, ont heureusement subi à Poitiers les épreuves du baccalauréat ès-lettres, le premier pour la partie de philosophie, et le second pour la partie de rhétorique.

### La Pierre de la Bastille.

Cette pierre, d'une largeur de 40 centimètres environ sur une épaisseur de 5 centimètres, présente à sa surface le dessin d'un plan par terre: c'est celui de la Bastille.

Dans les vides externes formés par les contours déchiquetés du plan sont aussi gravés les dessins: d'un sabre, d'une couronne, de deux écussons armoriés.

Une inscription nous apprend que la pierre dont il s'agit fut arrachée aux murailles d'un cachot de la redoutable forteresse, devenue prison d'Etat, par un sieur Aubin Bonnemère, de Saumur, qui prit part à l'événement du 14 juillet 1789.

Les registres de l'état civil nous ont montré que le nom de la famille Bonnemère était mal orthographié dans l'inscription lapidaire.

Aubin Bonnemère et non Bonnemère, est né à Saumur, quartier des Ponts, qui était alors de la paroisse de Saint-Pierre, le 19 janvier 1753, de Simon Bonnemère, marinier, et de dame Aurois, son épouse. Malgré la similitude des noms, il n'est pas allié d'une autre famille de notre ville. Il reçut de son parrain, Aubin Fièvre, le prénom d'Aubin, et il était âgé de 36 ans en 1789.

D'un procès-verbal dressé en l'année 1790 par des représentants de la commune de Paris, il apparaît qu'il servit pendant huit ans Sa Majesté Louis XVI en qualité de sergent des volontaires soldés.

Comment figurait-il à Paris dans l'événement du 14 juillet 1789? Rien ne nous l'apprend; mais, des termes du procès-verbal précité, il résulte qu'il avait servi Sa Majesté, d'où nous concluons qu'il n'était plus au service à cette dernière époque, mais que se trouvant dans la capitale, comme messager par eau, et en déchargement des produits de notre pays, il dut peut-être à d'anciennes relations militaires avec des gardes françaises

de jouer un rôle actif dans la prise de la Bastille.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est le chef des premiers contre la forteresse, à dix heures du matin; qu'il coupa les chaînes du petit pont de l'avancée et pratiqua ainsi l'ouverture d'entrée; qu'il sauva la vie à M<sup>lle</sup> de Launay, fille du gouverneur.

Cette dernière subissait la haine publique vouée à son père, qui (au dire de Linguet, dans ses Mémoires sur la Bastille où il fut dégringeur cupides le séjour éternel par de prison dont le nom seul faisait frémir. M<sup>lle</sup> de Monsigny ne fut pas la seule personne qui mit à l'épreuve, dans cette journée, le courage généreux du volontaire saumurois.

M. Thuriot de la Rozière, président du district de la Culture Sainte-Catherine, était venu en parlementaire dans la forteresse afin de sommer M. de Launay de se rendre: il se disposait à en sortir au moment de l'avis sion populaire.

Pris par quelques-uns pour le gouverneur lui-même ou pour une personne de son état, sans le sang-froid d'Aubin Bonnemère qui le couvrit de son corps.

Ces deux actions valurent à notre compatriote le sabre d'honneur et la couronne civique dont chaque dessin encadre le plan de la Bastille. Quant aux deux écussons, leur présence témoigne du sentiment d'affection d'Aubin Bonnemère pour la ville qui l'avait vu naître.

Reportant sur elle l'éclat de sa conduite, il voulut associer sur le trophée qu'il destinait les noms de Saumur et de Paris!

L'identité de ce trophée est incontestable, car son origine fut établie devant l'assemblée des représentants de la commune de Paris, qui autorisa, le 16 juin 1790, Aubin Bonnemère à tracer sur la pierre, tirée d'un cachot où fut enfermé pendant 32 ans le comte de Lorges, les armes de la ville de Paris et de la ville de Saumur en Anjou, son pays natal.

Le procès-verbal d'autorisation est du 4 mai précédent; il est signé Castillon, Messalier, Demars, Pelletier, secrétaires. (Archives de la Mairie.)

Bien que nous ne connaissions pas de survivants au volontaire saumurois, nous avons pensé qu'il ne serait pas indifférent à nos lecteurs de connaître l'histoire d'un concitoyen qui fut si dévoué à son berceau.

THEATRE DE SAUMUR.

On nous annonce pour très-prochainement une représentation donnée par plusieurs artistes du Palais-Royal, MM. Daubray, Milher, Numès, Noblet, M<sup>lle</sup> Raymonde et Lavigne.

Le spectacle se composera de trois pièces en un acte: la Gifle, le Ménage Popincourt et Gredin de sapeur.

En outre: Qui de 3 paie 3, reste 0, conférence par M. Daubray, et le Voyage à trois étoiles, scène par M. Milher.

que l'on daignât me faire, je ne marchandai ni l'amabilité, ni l'intimité de ces nobles personnages; je ne m'attachai qu'à mériter l'estime et la considération de la famille en remplissant bien mes fonctions d'institutrice. Me tenant à l'écart de la vie de high-life du château, ne me mêlant aux invités que sur invitation formelle, je m'occupais spécialement de mes classes avec zèle et activité. En quelques mois, Antoinette avança dans l'étude de la langue italienne. Ses progrès me valurent les éloges de Régina.

Régina assistait régulièrement à nos leçons. Je n'avais qu'à me louer de mademoiselle de Savignan. Sa froideur et sa fierté naturelle s'adouccissaient et se fondaient insensiblement en bienveillance. Elle me comblait d'égards, elle était parfaite pour moi, et nos rapports, tout de convenances, les seuls qui fussent possibles et pouvaient exister entre nous, étaient excellents. Un incident les modifia.

Mademoiselle de Savignan consacrait une matinée par semaine aux pauvres et aux malades de la commune, auxquelles elle portait elle-même des médicaments et des dons en argent et en nature. Aucun temps ne l'arrêtait dans ses visites de charité. Elle allait à pied de chaumière en chaumière, bravant le soleil, la pluie, le vent, la poussière, la malpropreté, les épidémies. Sa femme de chambre, qui n'avait pas tant de philanthropie, consentait à l'accompagner quand les maladies

Nous entrâmes dans une mesure nous abriter de l'orage. Elle était déserte. Ceux qui y demeuraient travaillaient à la récolte des blés. Mademoiselle de Savignan s'assit, sur une escabelle, à l'unique fenêtre, moi en face d'elle sur le banc de la table, attendre que la crise éclatât. Ce ne fut pas long.

Une raie de feu sillonna l'horizon et un roulement de tonnerre ébranla l'écho des montagnes. De larges gouttes d'eau brunirent la route poussiéreuse que la sécheresse avait blanchie.

Du dehors on heurta à la porte. Je l'avais poussée pour que la pluie qui tombait à torrent ne pénétrât pas dans l'intérieur. Je tirai la planche de bois. Elle s'ouvrit.

— Maurice! s'écria Régina, nous cherchez-vous ou êtes-vous surpris comme nous par l'orage?

— Je vous croyais avec les dames, chez M. de Rial, dit-il; je suis surpris comme vous.

— Pouvez-vous nous reconduire au château avant qu'il soit à son apogée?

— Je n'en aurais pas le temps, car le voilà dans toute sa violence.

Les éclairs, en effet, sillonnaient le ciel livide. Chassées par une rafale subite, les ondées d'une pluie diluviale sifflaient en tourbillonnant autour de la mesure qu'elles inondaient de leurs cascades. Ces lueurs éblouissantes et ces alternements de ténèbres et de feu prenaient un caractère sauvage et terrible.

Le comte s'ingéniait à détourner notre attention de l'orage en nous intéressant à sa conversation, et, par son calme, quand le tonnerre couvrait sa voix, à nous tranquilliser.

— N'est-ce pas un bruit de roues que j'entends? dit Régina... Nous enverrait-on la voiture?

— C'est plutôt le bruit du tonnerre, dis-je.

— Du tonnerre? oh!...

Un éclair blanc déchira la nue, embrasa la chaumière d'une nappe de flammes et un craquement suivi d'une détonation semblable à une effroyable

décharge d'artillerie retentit.

A l'éclair, je m'étais levée; au coup, je poussai un cri étouffé; il m'échappa un nom. Ce nom fut répété, et le mien prononcé avec angoisse. Mais le fracas de la tempête, le tonnerre qui roulait au-dessus de nos têtes avec une telle force que le sol en était ébranlé comme dans un tremblement de terre, les domina. Une odeur de soufre suffoquante nous coupait la respiration. Nous étions aveuglés par le feu et l'obscurité. L'épouvante nous ôta la notion exacte de notre situation.

Quand nous nous reconnûmes, je me trouvais près du comte, le comte près de moi. Nous avions fait les quelques pas qui nous séparaient.

Régina, debout, pâle, la lèvre ironique, souriait d'un étrange sourire, en nous regardant.

(A suivre.)

AUGUSTA COHEN.

Par décret du Président de la République :  
M. Bernard, procureur de la République à Laval, est nommé avocat général à Angers, en remplacement de M. Leury.

M. Noguères, procureur de la République à Espalion, est nommé procureur de la République à Laval, en remplacement de M. Bernard, nommé avocat général.

M. Onfroy, substitut du procureur de la République à Segré, est nommé substitut du procureur de la République au Mans, en remplacement de M. Allard, qui est nommé procureur de la République à Châteauroix.

M. Lefebvre, substitut du procureur de la République à Mirande, est nommé procureur de la République à Cholet, en remplacement de M. Déribéré-Desgardes, qui conserve, sur sa demande, ses fonctions de procureur de la République à Châteaugontier.

M. Couturier, substitut du procureur de la République à Vendôme, est nommé procureur de la République à Baugé, en remplacement de M. Jalenques, nommé procureur de la République à Saumur.

M. Lemontier (Marie-Victor-Théophile), avocat, docteur en droit, est nommé substitut du procureur de la République à Cholet, en remplacement de M. Spire, nommé substitut du procureur de la République à Laval.

On écrit de Fontevraut, 18 juillet, au Journal de Maine-et-Loire :

« Vendredi soir, entre 5 heures et demie et 6 heures, la commune de Fontevraut a été ravagée par un ouragan d'une violence inouïe. Pendant 20 minutes, des grêlons, variant de la grosseur d'une noix à celle d'un œuf, sont tombés en telle quantité et avec une telle impétuosité que de mémoire d'homme on ne se souvient pas en avoir vu tomber en aussi grand nombre et avec une force aussi grande.

Les communes voisines sont également ravagées.

Les récoltes sur pied sont totalement perdues, des arbres ont été déracinés, toutes les ardoises et tous les carreaux des maisons faisant face au nord et à l'ouest sont brisés, des toitures ont été enlevées.

Les pertes sont considérables; on dit que la Maison centrale, en toitures à réparer et en carreaux à remplacer, en a pour environ 40,000 fr.; et ce n'est pas exagérer en évaluant les pertes de la commune à 200,000 francs.

Tous les cultivateurs sont dans la consternation et cela est facile à comprendre; car voir en un instant toutes ses espérances anéanties est capable de décourager ceux qui ont passé toute leur année à préparer et à soigner une récolte qu'ils se voient enlever au moment de la ramasser.

Sur le point de clore ma lettre, j'apprends que M. le préfet de Maine-et-Loire arrive avec M. le sous-préfet de Saumur pour constater les dégâts.

Renseignements pris, la nouvelle était exacte; ces messieurs, accompagnés du confident habituel de M. le sous-préfet de Saumur, font leur entrée à Fontevraut et sont reçus par MM. les employés de la Maison centrale et la gendarmerie, prévenus de leur arrivée, tandis qu'on avait jugé inutile, sans doute, d'en prévenir notre honorable et digne maire...

Après un court entretien avec M. le directeur de la Maison centrale, M. le préfet a pris la route de Saint-Cyr, jugeant inutile de s'informer, près des représentants de la commune, des pertes subies par ses habitants.

On écrit de Thouarcé au même journal :

« Dieu merci, nous avons été épargnés; mais les communes de Martigné-Briant, Tigné et la Fosse-de-Tigné, Aubigné, Montilliers, Soulangier, Doué, jusqu'à Montreuil-Bellay, ont vu leurs champs dévastés par une avalanche de grêle épouvantable.

Les blés, les vignes ont été littéralement fauchés, les grains de froment et de raisins, à moitié mûrs, jonchent le sol de toutes parts. Les toitures des maisons, les vitres des fenêtres, tout est brisé.

Au milieu de ce désastre, Tigné, la Fosse, Soulangier, semblent avoir eu à supporter encore le choc de grêlons plus gros et plus nombreux que dans les autres localités. La consternation est générale! La ville de Doué a été envahie par une véritable trombe d'eau qui a inondé un assez grand nombre de maisons.

« C'est une chose vraiment terrible de voir d'aussi belles récoltes anéanties dans l'espace de quelques heures. Le malheur semble, en vérité, s'attacher aux pas de nos malheureux fermiers, et vient les atteindre au moment même où ils fondaient de grandes espérances sur leurs riches moissons, moissons dont le prix aurait comblé bien des vides et fait oublier les souffrances des dernières années! »

On écrit de Doué-la-Fontaine :  
« Le 14 juillet, le train de 9 heures 40 a failli dérailler en face le chemin qui conduit à la Fontaine-d'Argent.

Un homme du nom de Grolé, passant avec une charrette chargée de poires, a été surpris par l'arrivée du train. La machine a attrapé la charrette en côté et l'a mise en morceaux. Le cheval et l'homme n'ont point eu de mal. »

CHOLET.

Un ballon appartenant à l'Académie d'aérostation météorologique, parti de Cholet le 14 juillet à cinq heures et quelques minutes du soir, avait à bord deux voyageurs, M. Lhoste et M. Joubert. L'un de ces voyageurs a été descendu à Saint-Martin-du-Bois et est venu coucher à Angers; l'autre a continué sa route et est allé atterrir à Candé, où il est arrivé sans encombre.

Le ballon s'est élevé à une altitude dépassant 2,000 mètres.

BOURQUEIL.

Il paraît qu'à Bourgueil deux ballons avaient été préparés le 14 juillet, pour contribuer à l'éclat de la fête dite nationale.

Ces ballons devaient emporter deux mannequins représentant un jésuite et un gendarme; mais ces aérostats sont restés sur le terrain et n'ont pu s'enlever. Le feu d'artifice n'a pas été brillant. Par suite de la maladresse de celui qui faisait partir le feu, un « marron » mal dirigé est venu frapper en pleine figure un ouvrier maçon; cette victime de la fête est encore alitée par suite de cet accident. (Indépendant.)

TOURS.

Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Tours, dimanche 25 et lundi 26 de ce mois, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rabelais :

Le 25, à midi, grande revue des troupes de la garnison et de la compagnie des sapeurs-pompiers.

À 2 heures, inauguration de la statue.  
À 4 heures, ascension d'un ballon.  
À 9 heures, retraite aux flambeaux.

Le 26, à 9 1/2, courses de vélocipèdes.  
À 4 heures, régates sur la Loire.  
2 heures, spectacle gratuit.  
À 9 heures, feu d'artifice sur la place Choiseul.

A l'occasion de ces fêtes, la Compagnie des chemins de fer d'Orléans fera délivrer dimanche aux gares du Mans, Angers, Poitiers, Vendôme, Orléans et Vierzon, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces divers points et Tours, des billets aller et retour à prix réduits pour Tours, valables pour le retour jusqu'au 26 juillet inclus.

NANTES.

Nous avons donné quelques lignes sur la fête du 14 à Nantes, d'après l'Espérance du peuple. Voici ce que dit de son côté l'Union bretonne :

« E finita la comedia.  
» Oui, on a cessé de hurler par les rues la Marseillaise et de vociférer sur les places le Chant du Départ.

Le cauchemar odieux auquel notre ville a été soumise pendant deux nuits et un jour a disparu enfin. Nous sommes sortis, Dieu merci! du régime abominable du « sang impur », et notre ville, troublée par cette orgie révolutionnaire, est rentrée dans son calme.

Le programme municipal a été exécuté dans ses divers détails. Il y a eu, après la promenade « patriotique » de la matinée, des chevaux de bois sur les places; le tantôt, trois ballons ont voyagé dans les airs; le soir, un feu d'artifice a été tiré; puis la ville a été parcourue, durant la nuit, par des groupes avinés qui ont complété la fête en

« mourant pour la patrie, » et en criant : « Aux armes, citoyens. »

S'il s'était agi de marcher à l'ennemi, combien de ceux-là auraient pris le fusil et se seraient exposés au feu meurtrier ?

Vraiment le municipalité doit être fière de son œuvre. Malheureusement pour elle, les marques de « contentement » auxquelles elle avait cru pouvoir faire appel n'ont réellement apparu nulle part, sauf dans les cafés et guinguettes, où il s'est débité force petits verres et force mazagrans. »

On écrit de Saint-Brieuc, chef-lieu du département des Côtes-du-Nord, que les particuliers se sont abstenus, en masse, de participer à la fête du 14. Ce ne sont pas seulement les catholiques et les conservateurs qui se sont refusés à s'associer à cette fête révolutionnaire qui ne rappelle que de sanglants souvenirs, mais encore un grand nombre de républicains, négociants, commerçants et autres.

Indifférence à peu près générale de la population, nul enthousiasme, nulle spontanéité.

Quel contraste avec les décorations si nombreuses et si belles de la Fête-Dieu !

Un triste accident est arrivé en la commune de Cossé-le-Vivien, arrondissement de Châteaugontier.

Le nommé René Février, âgé de 51 ans, maçon, et son fils, âgé de 13 ans, se baignaient dans la rivière de l'Oudon, lorsqu'ils disparurent tout-à-coup sans qu'il fut possible de leur porter secours.

Le bureau météorologique du New-York Herald annonce qu'une perturbation aura lieu sur la Grande-Bretagne, la Norvège et peut-être sur les côtes de France, entre les 18 et 20, accompagnée de vents variables. Tempêtes, tonnerre, temps variable au nord pendant plusieurs jours.

VIVE L'ANJOU!  
POLKA CHANTÉE  
Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X...  
Dédiée à M. SINÉAU, chef de musique au 71<sup>e</sup> de ligne.  
Nouvelle édition, pour PIANO et CHANT.  
PRIX : 50 CENTIMES.

En vente, à Saumur, chez M. MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

REVUE FINANCIÈRE.  
Paris, 18 juillet 1880.

Des incidents de diverses natures, auxquels est venue se joindre la liquidation de quinzaine, ont apporté dans les cours des fluctuations assez larges qui ont entravé quelque temps la marche ascendante de nos rentes et de nos valeurs. Néanmoins, la Bourse a traversé cette période anormale avec une attitude pleine de vigueur et de fermeté, et, aujourd'hui, la reprise s'accroît rapidement, même sur ceux des titres de crédit placés sous la direction de M. Pereire, auxquels la mort du puissant financier avait porté une atteinte si justifiée.

Notre rente française 5 0/0 est revenue à 120, cours rond. Les fonds d'Etat étrangers sont aussi en progrès, l'Italien à 85.50 et le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche à 76.30.

Les actions de la Banque d'escompte et celles de la Banque hypothécaire continuent à être vivement recherchées des capitaux. C'est un placement d'autant meilleur que certaines éventualités pourront amener sur ces titres, de même que sur ceux du Crédit foncier, une hausse des plus importantes.

On retrouve le Crédit lyonnais à 957, et la Banque de Paris à 1,057.50. Le Crédit foncier fait 1,260. On recherche très-activement, à 720, les actions de la Société générale française de Crédit. La haute faveur qui s'attache à ces titres n'étonnera personne. Ils coûtent net à payer 470 fr. et ont rapporté 100 fr. de dividende pour l'exercice 1879.

Signalons la sympathie bien légitime que rencontre sur notre marché les obligations créées par le gouvernement de Québec. On sait gré à l'ancienne population française du Canada de la préférence qu'elle accorde à notre place française, en lui offrant la négociation de ses valeurs.

L'émission de ces titres a pour but de fournir des subventions à la ligne du chemin de fer occidental de Québec et Montréal à Ottawa. Ces obligations, offertes à 490 francs, donnent un revenu annuel de 22 fr. 50.

Le Crédit mobilier fait 620. La Banque parisienne voit augmenter les réalisations sur ses titres depuis que l'on connaît la gravité des engagements pris par elle à l'égard de la Rente foncière parisienne. Quant à ce dernier titre, un arbitrage avantageux et qui rapporte 100 fr. net, consisté à le vendre pour acheter des actions de la Société des Immeubles de Paris.

L'attention des capitaux continue à se porter vivement sur les bons privilégiés de l'Assurance financière. Ils sont demandés à la Bourse à 425 fr. Mais un de nos grands établissements financiers de Paris s'est procuré un certain nombre de ces titres qu'il offre au prix net de 420. Les Bons sont remboursables à 2,500 et ce remboursement est garanti par un titre de rente française déclaré ina-

lienable et dont les intérêts accumulés, forment ce capital de 2,500 fr. En outre, ils ont droit à titre de dividende à des répartitions sur les bénéfices sociaux.

C'est ainsi que, par décision du conseil d'administration, un acompte de 15 fr. est payé depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Une répartition nouvelle d'égale somme est à prévoir dans un délai prochain. Ce placement, qui rapporte plus de 7 1/2 0/0, est avantageux à tous égards.

Signalons en terminant l'empressement avec lequel affluent les demandes d'actions nouvelles de la Société générale d'assurances, au siège social, 27, avenue de l'Opéra, à Paris.

## SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES

Nous ne connaissons pas de langage assez énergique, de termes assez expressifs pour engager nos lecteurs à tenir compte des conseils que nous leur donnons sur l'entreprise que les esprits les plus éminents, les hommes les plus pratiques, les natures les plus droites qualifient de « la plus belle affaire du siècle. »

Que nos abonnés, nos amis, veuillent bien se pénétrer de ceci : rien ne nous tient plus à cœur que leurs intérêts. Nous ne parlons pas au hasard. Nous sommes guidés par le désir, aussi ardent que sincère, de leur être utile.

Une grande source de la richesse publique est la production des métaux, surtout des métaux riches. En France, nous devons le reconnaître, nous n'avons jamais su profiter de nos richesses minérales. Cependant, sous ce rapport, nous sommes aussi riches, beaucoup plus riches même que les autres contrées.

Nous importons pour au-delà de 500 millions de francs en minerais industriels, parce que jusqu'ici nous n'avons pas su produire assez, quand nous sommes plus privilégiés que les autres pays sous le rapport des richesses minérales indispensables à l'industrie.

Notre pays attendait que des hommes de talent, d'énergie, de grande intelligence, s'unissent pour créer une grande œuvre : la Société Nationale d'Exploitations de Mines.

Nous faisons un consciencieux et chaleureux appel, afin qu'on s'empresse de participer à l'émission des titres mis à la disposition du public. Par une foule de raisons qui sautent aux yeux, ces titres auront une plus-value progressive dont il serait difficile de préciser le chiffre, mais qui ne peut être que très-considérable, si l'on tient compte de ce fait matériel, incontesté et incontestable, que les titres de 500 francs chaque, de nombre de mines françaises, n'ayant pas, à beaucoup près, aucun des éléments de succès de ceux de la Société Nationale d'Exploitations de Mines, qui ont atteint 40,000 francs, comme ceux des mines de Lens, des mines de Firminy, par exemple.

Les richesses des Mines de la Société permettent d'affirmer que cette affaire est sérieuse, utile et indispensable à la France.

LA ROUENNAISE  
Compagnie d'assurances contre l'incendie  
43<sup>e</sup> année d'existence

VENTE  
DE  
4,000 ACTIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
MM. LE SUBEUR, magistrat, ancien avoué, président. — POUYER-QUERTIER, G. O. \*, sénateur, ancien Ministre des finances. — BELLEST (Casimir), négociant, ancien Conseiller municipal de la ville de Rouen. — GONDRECOURT de LIGNY (Hurauld de), \*, directeur de l'octroi de Rouen. — FRÈRE (Henri), avocat à la Cour d'appel. — NETIEN, \*, ancien maire de Rouen, ancien membre de l'Assemblée Nationale. — COUTURIER (Edouard), manufacturier. — DEGLATIGNY, manufacturier. — DELAFOND (Jules) fils aîné, négociant.

Directeur gérant : M. A. DESSEAUX.

LA ROUENNAISE, créée en 1837, a été transformée de Société d'assurances mutuelles en Compagnie à primes fixes, au capital de 4 millions de francs divisé en 8,000 actions de 500 fr. libérées d'un quart, soit de 125 fr.

Les 4,000 actions ci-dessus font partie des 8,000 composant le capital social et proviennent du groupe des fondateurs. Elles sont offertes au prix de

550 francs net à payer :  
100 fr. en faisant la demande;  
200 fr. à la répartition;  
250 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 1880.

On peut évaluer des maintenant à 25 fr. environ par action le dividende de l'exercice courant (Voir la notice).

Les demandes seront reçues :  
LE SAMEDI 24 JUILLET COURANT  
A LA SOCIÉTÉ NOUVELLE  
52, rue de Châteauneuf, à Paris

A son BUREAU AUXILIAIRE, 13, rue des Halles,  
A LA BANQUE NATIONALE  
11, rue Le Peletier, à Paris

En province, aux SUCCURSALES de la SOCIÉTÉ NOUVELLE  
Les formalités pour l'admission des actions à la cote officielle seront remplies.

On peut dès maintenant adresser les demandes par lettres accompagnées du premier versement.

**CREDIT FONCIER DE FRANCE**  
**DEUXIEME EMPRUNT COMMUNAL**  
 de 500 millions  
 EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0  
 Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1 — — — — —	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit.	30.000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit.	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 2<sup>e</sup> tirage a eu lieu le 5 juin 1880.  
 Le 3<sup>e</sup> tirage aura lieu le 5 août 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et

moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;  
 DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

**CREDIT HYPOTHECAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse. Diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 18 fr.; 4 kil., 24 fr.; 5 kil., 30 fr.; 6 kil., 36 fr.; 7 kil., 42 fr.; 8 kil., 48 fr.; 9 kil., 54 fr.; 10 kil., 60 fr. — La Revalescière chocolatée est bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; à Paris, Besson, successeur de Texier; J. Rousseau, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (Hollan) 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7 h. 40 soir.	11 h. 45 matin.	9 h. 10 soir.	
8 15 —		4 51 —			
11 25 —					
1 17 soir.					
4 55 —					
7 50 —					

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	6 h. 30 soir.	4 h. 20 —	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 —	4 30 —		
12 13 soir.	3 50 —	11 20 —			
6 45 —	10 47 —				

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % . . . . .	85	50	» » »	Crédit Foncier colonial . . . . .	440	»	»	C. gén. Transatlantique . . . . .	597	50	2 50
3 % amortissable . . . . .	87	50	» 25	Crédit Foncier, act. 500 fr. . . . .	1273	75	13 75	Canal de Suez . . . . .	1192	50	25
4 1/2 % . . . . .	116	»	» 25	Obligations foncières 1877 . . . . .	361	95	» 75	Société autrichienne . . . . .	608	75	» 1 25
5 % . . . . .	120	15	» 20	Obligations communales 1879 . . . . .	478	1	» 75				
Obligations du Trésor . . . . .	515	»	» 20	Obligat. foncières 1879 3 % . . . . .	474	50	» 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor nouvelles	515	3	» 20	Soc. de Crédit ind. et comm. . . . .	730	»	» 20	Est . . . . .	385	50	» 20
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	» 20	Crédit mobilier . . . . .	635	12	50	Midi . . . . .	386	50	» 20
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	»	» 20	Crédit Foncier d'Autriche . . . . .	755	»	» 20	Nord . . . . .	390	50	» 20
— 1865, 4 % . . . . .	531	»	» 1	Est . . . . .	755	2	50	Orléans . . . . .	386	75	» 20
— 1869, 3 % . . . . .	405	50	» 1 50	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1372	50	7 50	Ouest . . . . .	387	50	» 20
— 1871, 3 % . . . . .	396	»	» 1 50	Midi . . . . .	1035	10	» 20	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	388	»	» 20
— 1875, 4 % . . . . .	521	»	» 1	Nord . . . . .	1600	»	» 20	Paris (Grande-Ceinture) . . . . .	388	50	» 20
— 1876, 4 % . . . . .	520	»	» 20	Orléans . . . . .	1218	75	» 1 25	Paris-Bourbonnais . . . . .	387	»	» 20
Banque de France . . . . .	3490	30	» 20	Ouest . . . . .	802	50	» 5	Canal de Suez . . . . .	575	»	» 20
Comptoir d'escompte . . . . .	970	»	» 5	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1335	»	» 5				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES A ANGERS	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	9 h. 53 matin.	9 h. 53 matin.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	6 30 —	6 30 —
8 — 56 —	omnibus-mixte.	4 30 —	4 30 —
1 — 25 —	soir.	11 20 —	11 20 —
3 — 32 —	express.		
7 — 15 —	omnibus.		
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		ARRIVÉES A TOURS	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.	9 h. 53 matin.	9 h. 53 matin.
8 — 21 —	omnibus.	6 30 —	6 30 —
9 — 40 —	express.	4 30 —	4 30 —
12 — 40 —	soir.	11 20 —	11 20 —
4 — 44 —	omnibus-mixte.		
10 — 28 —	express-poste.		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 18,  
 Appartenant à M. Brazille.  
 Cette maison comprend :

Au rez-de-chaussée, salon, corridor, écurie, hêcher, lieux d'aisances à côté, cuisine, salle à manger, escalier desservant la maison ;  
 Au premier étage, cinq chambres tapissées et lambrissées; cheminée en marbre dans le salon, la salle à manger et trois des chambres au premier ;  
 Trois greniers et une grande mansarde sur le tout ;  
 Et UNE VIGNE, au Pont-Fouchard.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, et à M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier, à Saumur. (415)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE**  
 DE  
**MOUFLES ET GANTS FOURRÉS**

Le samedi 24 juillet 1880, à une heure de l'après-midi, sous les Halles du Théâtre, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères de :  
 1<sup>o</sup> Neuf douzaines de gants fourrés ;  
 2<sup>o</sup> Dix douzaines de moufles fourrés ;  
 Restés sans emploi à la suite de la défense de Saumur contre les glaces.  
 Au comptant, 5 pour 0/0 en sus pour les frais.  
 Le Receveur des Domaines, (436) E. PALUSTRE.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

**UN MÉNAGE** demande pour travail de toute espèce. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
 PRÉSENTMENT  
**BELLE MAISON BOURGEOISE**

Avec cour, remise, écurie et jardin,  
 Située rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 25.  
 S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (103)

**MAISON**  
 A LOUER  
 PRÉSENTMENT,

Rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 14,  
 Composée de :  
 Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.  
 S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 66, à Saumur. (289)

**A CÉDER**  
**UN MAGASIN DE ROUENNERIE**

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.  
 Bonne clientèle de campagne.  
 S'adresser à M. CRUCHET-FALQUE.

**A VENDRE**  
**UN PETIT PHAËTON**, à quatre roues, à deux rotondes à balustrades, sans capote, ayant très-peu servi.  
 S'adresser chez MM. FLORISSON, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZÉ-MARTIN, ancien boulanger, propriétaire à Bagneux. (404)

**MAISON GUÉNAULT**  
 Rue du Port-Cigogne, 2, SAUMUR.

**VINS BLANCS ET ROUGES**  
 Du pays et du Midi, à des conditions très-avantageuses.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

59, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
**ENCRE NOUVELLE**  
 MATHIEU-PLESSY \*



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1877.  
**ENCRE NOUVELLE Double Violet**  
 A COPIER  
 Adoptée par toutes les grandes Administrations.  
 DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

**50 FR. DE COUVERTURE** suffisent pour faire des opérations de Bourse.  
**SEULE MAISON** envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

**DÉPÊCHE PARISIENNE**  
 8, Place de la Bourse, 8, PARIS. (283)

**INCONTINENCE D'URINE**  
 DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
 Paraissant tous les samedis  
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
 Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE**  
 Propriété de la  
**BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS**  
 Sera adressé gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abonné à un Journal Conservateur.  
 Adresser les demandes à M. le Directeur, 477, Boulevard St-Germain, Paris.

**MALADIES CONTAGIEUSES** PRÉSERVATION, GUÉRISON RAPIDE ET ASSURÉE PAR **CAPSULES-INJECTIONS**, sans seringue, ni injecteurs.  
 Système nouveau, breveté s. g. d. g., pour se soigner soi-même.  
 Demander le CARNET-GUIDE SPÉCIAL, 130 pages avec 9 figures, par le Docteur **GOUPIL**, 14, rue de Rivoli. — 30 centimes (en timbres-poste) sous bande. — 60 centimes sous pli cacheté. (230)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
 DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
 Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>e</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.  
 Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M<sup>e</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.  
**PRIX MODÉRÉS.**

**LA VELOUTINE**  
 EST UNE  
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix  
 SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.